

OBJET DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/ 2008
AU BUDGET PRINCIPAL

La présente décision modificative enregistre en section de fonctionnement des virements de crédits relatifs à diverses dépenses portant sur les charges à caractère général (chapitre 011 du budget) ainsi qu'aux associations (chapitre 65 du budget).

Dans un deuxième temps, une enveloppe de 110 000,00 € a été abondée en vu de compléter les besoins du monde associatif et un peu plus de 300 000,00 € pour les prestations de services.

Toutes ces dépenses sont équilibrées au moyen des recettes détaillées dans les tableaux budgétaires joints à la présente délibération.

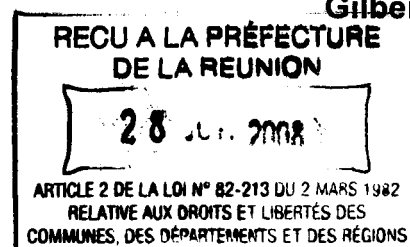
La section d'investissement se résume à un ajustement de crédits des chapitres 20, 23 et 204 pour les mouvements réels. Les mouvements d'ordre consistent pour une part en un réajustement des amortissements et d'autre part pour un complément des travaux réalisés par les équipes municipales (régie).

Les opérations budgétaires sont détaillées dans les tableaux joints en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Gilbert ANNETTE



OBJET DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/ 2008
AU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/7-24 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 11ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
À LA MAJORITÉ

9 contre
(dont 2 votes par procuration)

pour

M. FOURNEL Dominique, Mme TROTET Maryse,
M. INGAR Iqbal, M. BARDIERE Jean-Michel,
M. VICTORIA René-Paul, Mme GERMAIN Claudine
et Mme LOCATE Raziah

autres élus présents et mandaté

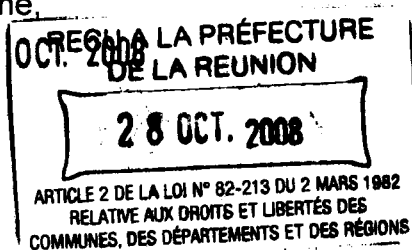
Adopte la décision modificative n° 2/ 2008 au budget principal qui s'élève, en recettes et en dépenses, à :

- * 264 561,00 € pour la section d'investissement,
- * 1 299 000,00 € pour la section de fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Denis, le

24 OCT. 2008



CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	BUDGET TOTAL BP + BS +DM	DEPENSES	RECETTES
20	202	824	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	313 561,75	-58 659,97	
20	2031	020	Frais d'études	1 540 280,35	-556 621,86	
		412	Etudes-superstructures	1 240 605,49		
		413	AP 05 - Terrain foot Domenjod	6 141,01		
		422	AP 05 - Réhabilitation/extension piscine Source	1 998,00		
		823	AP 02 - Aménagement de places, aire de repos	31 953,00		
		824	Etudes d'aménagement espaces verts	226 100,00		
		824	AP 03 - Implantation objets d'art/fontaine	30 000,00		
		824	Aménagement zoo	3 482,85		
20	208	822	Autres immobilisations incorporelles	150 000,00	-150 000,00	
204	2042	824	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	3 348 816,00	-1 177 916,00	
23	2313	20	Constructions	4 125 678,45	1 707 758,83	
		40	AP 05 - Rénovation écoles	2 945 678,45		
			AP 05 - Réhabilitation des sites sportifs	1 180 000,00		
023	023	01	Virement de la section investissement			-298 000,00
040	28031	01	Amortissements des frais d'études	34 345,00		-109,00
040	28042	01	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	4 431 243,00		569 991,00
040	2805	01	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels	65 384,00		148,00
040	281538	01	Autres réseaux	93 747,00		6 648,00

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	BUDGET TOTAL BP + BS +DM	DEPENSES	RECETTES
040	28158	01	Autres immobilisations, matériel et outillages techniques	576 626,00		6 584,00
040	28183	01	Matériel de bureau et matériel informatique	524 246,00		-2 789,00
040	28184	01	Mobilier	449 887,00		-22 070,00
040	28188	01	Autres immobilisations corporelles	184 086,00		4 158,00
040	2313	020	Constructions (Régie)	45 735,00	500 000,00	
			TOTAL		264 561,00	264 561,00

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	BUDGET TOTAL BP + BS + DM	DEPENSES	RECETTES
011	60611	823	Eau et assainissement	435 074,13	100 000,00	
011	61350002	020	Locations de camions	1 915 127,73	190 398,57	
011	617	820	Etudes et recherches	135 184,00	7 000,00	
011	6226	020	Honoraires	250 528,92	52 441,79	
011	6228	020	Divers		-25 401,36	
		020	Divers	128 050,36		
		71	Divers	30 000,00		
011	6262	020	Frais de télécommunication	1 290 486,50	60 000,00	
012	64131	020	Personnel non titulaire - rémunération	39 372 682,79	600 000,00	
65	654	71	Pertes sur créances irrécouvrables	100 000,00	-50 000,00	
65	6574	-	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		86 155,00	
65	65738	-	Autres organismes		23 845,00	
67	673	71	Titres annulés (exercices antérieurs)	30 000,00	-10 000,00	
013	6419	020	Remboursements sur rémunération du personnel	1 425 000,00		120 000,00
73	7381	01	Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 555 000,00		295 000,00
74	7473	01	Départements	0,00		140 000,00
74	7488	01	Autres attributions et participations	680 000,00		200 000,00
77	7711	020	Dédits et pénalités perçus	0,00		44 000,00

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	BUDGET TOTAL BP + BS +DM	DEPENSES	RECETTES
023	023	01	Virement de la section investissement	6 750 601,00	-298 000,00	
042	722	01	Travaux en régie-immob..corp.	244 000,00		500 000,00
042	6811	01	Dotation aux amortissements	7 257 215,00	562 561,00	
			TOTAL		1 299 000,00	1 299 000,00

ARRETE DES SIGNATURES

2* 3 votes par procuration.

1* 1 vote par procuration.

2* 2 votes par procuration.

(Conte cirapés, état récapitulatif des pûrness...)

Date de convocation du Conseil Municipal
10 octobre 2008

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

Nombre de voix pour
contre
abstentions

51
51
51
42
19
1

Décision modificative n° 2/ 2008 / Budget principal présenté par le Maire,
A Saint-Denis, le 18 octobre 2008

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en septième séance annuelle,
A Saint-Denis, le 18 octobre 2008

Les membres du Conseil Municipal
soussignés

[A large area containing numerous handwritten signatures of council members, including names like 'Philippe - KALLER' and 'André...']

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le

L'an DEUX MIL HUIT, le SAMEDI 18 OCTOBRE, à 09 h 04, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en septième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 10 h 50).

ETAIENT PRESENTS

ANNETTE Gilbert / ORPHE Monique / BAREIGTS Ericka / MAILLOT Gérald / HOAREAU Jean-François / PONIN-BALLOM Gino / PICARD Hajasoa / LAURET Edmond / VICTORIA RETOURNAT Danielle / PESTEL René Louis / VELOUPOULE MERLO Nalini / ARMAND Alain / HUMBLOT Nicole / ESPERET Jean-Pierre / BRISSAC-FERAL Claude / ADAME Brigitte / ANDAMAYE Marie-Annick / CLAIN Claudette / KICHENIN Virgile / CATHERINE Aline / HOARAU Emmanuel / ASSABY Maximilien / ISIDORE Marylise / DINDAR Ibrahim / NATIVEL Mickaël / JAVEL François / TURPIN Marie-Annick / CASSIM-CADJEE Mohammad / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / LOWINSKY Jacques / SERVANTES Marie / PAULEE Marie-Thérèse (arrivée à 09 h 15, avant examen des Rapports) / PELTIER Hélyette / FRANCOISE Gérard / VARONDIN Frédéric / AHAMADI Salama / BEGUE Rose Blanche / TOQUET Stéphanie / CECILERY Nathalie / JUSTINE Marie Séverine / FOURNEL Dominique / TROTET Maryse / INGAR Iqbal / BARDIERE Jean-Michel / VICTORIA René-Paul / GERMAIN Claudine / LOCATE Raziah

ETAIENT REPRESENTES

EUPHRASIE Didier		par LOWINSKY Jacques
HOARAU Patricia	pour la durée de la séance	par VICTORIA René-Paul
HOARAU Serge		par BARDIERE Jean-Michel

Les membres présents, au nombre de 48 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

examen différé

L'examen du Rapport n° 08/7-27 (dénomination de voies) a été reporté à une séance ultérieure du Conseil Municipal.

ELUS INTERESSES

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

ARMAND Alain	au titre de la SODIAC	Rapport n° 08/7-39
ORPHE Monique		Rapport n° 08/7-40
BAREIGTS Ericka		Rapport n° 08/7-41
LOWINSKY Jacques		
FOURNEL Dominique		

SODIAC Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction

DEPLACEMENTS D'ELUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

- hors application de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Elus	Horaires	Remarques
	ARRIVEE	
PAULEE Marie-Thérèse	à 09 h 15	avant examen des Rapports
	DEPLACEMENT	
FOURNEL Dominique	de 10 h 39 à 10 h 44	du Rapport n° 08/7-43 au Rapport n° 08/7-49



Saint-Denis, le 10 OCT. 2008

SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaire suivie par Christelle FERRERE
 Référence **1189** / 2008 / JCD / CF
 Objet Conseil Municipal du samedi 18 octobre 2008
 (convocation de l'assemblée délibérante)

Madame,
 Chère Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli :

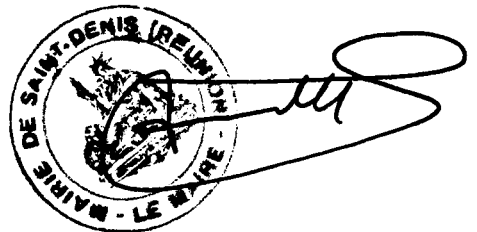
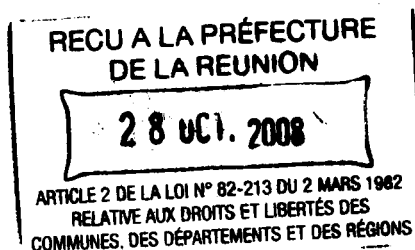
- * l'Ordre du Jour, intégrant les avis des Commissions,
- * les Rapports, projets de Délibérations et annexes éventuelles y relatives,

qui seront soumis à votre examen et approbation lors du **CONSEIL MUNICIPAL** réuni en **septième séance annuelle**

le **SAMEDI 18 OCTOBRE 2008**, à **09 h 00**,
 en la **Salle Polyvalente** de l'**Hôtel de Ville**.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame,
 Chère Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

Le présent envoi
 comporte liasses,
 numérotées de / à /



Saint-Denis, le 10 OCT. 2008

SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaire suivie par Christelle FERRERE
 Référence **1189** / 2008 / JCD / CF
 Conseil Municipal du samedi 18 octobre 2008
 Objet (convocation de l'assemblée délibérante)

Monsieur,
 Cher Collègue,

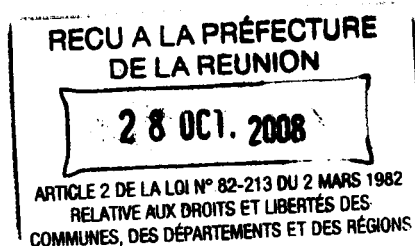
J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli :

- * l'Ordre du Jour, intégrant les avis des Commissions,
- * les Rapports, projets de Délibérations et annexes éventuelles y relatives,

qui seront soumis à votre examen et approbation lors du **CONSEIL MUNICIPAL** réuni en **septième séance annuelle**

le **SAMEDI 18 OCTOBRE 2008**, à **09 h 00**,
 en la **Salle Polyvalente** de l'**Hôtel de Ville**.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur,
 Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Le présent envoi
 comporte *liasses*,
 numérotées de / à /